



Volet 1/3

# DEMANDE D'ADHÉSION

Formulaire régi par l'article D.1273-1 du code du travail

**encore plus simple :**  
réalisez toutes vos déclarations sur Internet  
[www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr)



## L'EMPLOYEUR

N° SIRET

Raison sociale .....

Adresse complète .....

.....

Code postal  Ville .....

Convention collective (en toutes lettres) : ..... NAF

## LA PERSONNE À CONTACTER

Nom ..... Prénom .....

Téléphone

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE CI-DESSUS)

Adresse complète .....

.....

Code postal  Ville .....

E-mail .....

## CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Je souhaite régler les cotisations par : Prélèvement  Chèque

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'Urssaf. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'Urssaf.

### NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....  
.....  
.....

### COMPTE À DÉBITER

Établissement	Guichet	N° du compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date :

Signature :

### N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Urssaf de .....

### NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....  
.....  
.....

Merci de joindre un RIB ou un RICE

06-09/DATese



## RUBRIQUE "EMPLOYEUR"

Indiquez le SIRET, la raison sociale, l'adresse, la convention collective et le code NAF de l'établissement pour lequel vous adhérez au Titre emploi service entreprise (Tese).

## RUBRIQUE "PERSONNE À CONTACTER"

Indiquez dans cette rubrique les coordonnées de la personne qui sera l'interlocuteur privilégié du centre national Tese. Cet interlocuteur privilégié peut être vous-même, un de vos employés ou un tiers chargé de la gestion du Tese pour votre compte (expert-comptable, centre de gestion agréé...). Vous n'avez à renseigner son adresse que si elle est différente de celle mentionnée à la rubrique "EMPLOYEUR".

## RUBRIQUE "CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS"

Avec le Tese, toutes vos cotisations et contributions sociales obligatoires sont encaissées par votre Urssaf. Deux modalités de paiement sont proposées : le prélèvement, moyen de paiement plus sûr et plus simple ou le chèque. Indiquez l'option retenue. Dans la première hypothèse, complétez la rubrique "autorisation de prélèvement" :

- le prélèvement sera opéré sur le compte débiteur renseigné ;
- indiquez l'adresse de l'Urssaf dont vous relevez, dans la zone "nom et adresse du créancier" ;
- indiquez le nom et l'adresse de l'établissement teneur de votre compte dans la zone "nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter" ;
- n'oubliez pas de joindre un RIB ou un RICE.

## RUBRIQUE "VOS ORGANISMES SOCIAUX"

Afin de garantir les droits à prestation de vos salariés, il vous appartient de vous affilier auprès des différents organismes de protection sociale dont vous dépendez et de compléter leurs coordonnées sur ce document.

- Rubrique "régimes de retraite, de prévoyance et de soins de santé avec affiliation obligatoire des salariés non cadres" : pour permettre le calcul des cotisations, vous devez indiquer les taux de cotisations ou les forfaits applicables dans votre entreprise ainsi que leur répartition entre part salarié et part employeur. Les codifications (11, 12, 31, 32, 41, 42, 45 ou 46) devront être reprises dans le volet "identification du salarié" en fonction de sa situation personnelle au regard de ces régimes.
  - ✓ Retraite complémentaire : les renseignements relatifs au régime Arrco doivent être complétés pour vos salariés. Deux rubriques ont été prévues, si nécessaire, pour différencier certaines catégories de salariés (ouvriers, ETAM...). Les taux indiqués ne doivent pas comprendre la cotisation AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement de l'Agirc et de l'Arrco).
  - ✓ Retraite supplémentaire : vous devez compléter ces lignes, s'il existe dans votre entreprise un ou plusieurs régimes de retraite supplémentaire auprès desquels l'affiliation de vos salariés est obligatoire (hors Arrco).
  - ✓ Prévoyance : vous devez compléter ces lignes si votre salarié est affilié obligatoirement à un ou plusieurs régimes de prévoyance. Dans la zone "dont risques non complémentaires" vous devez indiquer, le cas échéant, la part employeur du financement du maintien de salaire en cas d'arrêt de travail (maladie ou accident du travail) sur la période pendant laquelle vous êtes tenu de maintenir tout ou partie de la rémunération en application de la loi ou d'un accord collectif, ainsi que les risques non couverts par la Sécurité sociale (indemnité de fin de carrière...). Ce taux ou ce forfait doit vous être communiqué par l'organisme assureur.
  - ✓ Prévoyance "Soins de santé" : vous devez compléter ces lignes, si votre entreprise a souscrit un contrat prévoyance obligatoire "soins de santé".
- Caisse interprofessionnelle de congés payés (transport, manutention, nettoyage industriel...) : vous devez indiquer les coordonnées de la caisse de congés payés à laquelle votre entreprise est affiliée et le taux qui vous a été notifié par celle-ci. La codification (51) devra être reprise dans le volet "identification du salarié" en fonction de sa situation personnelle au regard de ces régimes.

## RUBRIQUE "RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES"

Ces renseignements nous permettront de :

- ✓ connaître précisément l'effectif de votre entreprise en personnes physiques et en équivalents temps plein. A titre indicatif, un salarié à mi-temps compte pour 0,5 équivalent temps plein. Ces renseignements sont indispensables pour calculer vos cotisations, notamment la réduction dite "Fillon";
- ✓ connaître l'horaire collectif mensuel de votre entreprise. Il convient de préciser cet horaire en heure et en minute ;
- ✓ savoir si votre entreprise est assujettie ou non à la taxe d'apprentissage (principalement pour les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale), à la formation professionnelle continue (pour toutes les entreprises en faveur de leurs salariés), à la taxe sur les salaires (exclusivement pour les entreprises non soumises ou soumises partiellement à la TVA). Ces renseignements sont nécessaires à l'établissement de la déclaration annuelle des données sociales (DADS). Pour plus d'information sur votre assujettissement : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr);
- ✓ préciser la nature de votre activité pour les entreprises du BTP (travaux publics, bâtiment) ;
- ✓ vous transmettre le volet complémentaire pour la gestion de vos cadres, si vous en avez fait la demande. Dans ce cas, vous devez remplir les zones de retraite et prévoyance spécifiques aux cadres. Pour information, les renseignements portés dans la ligne Agirc permettent le calcul de la garantie minimale de points pour les salariés cadres dont la rémunération n'excède pas le plafond de la Sécurité sociale. Les codifications (13, 14, 21, 22, 33, 34, 43, 44 ou 47) devront être reprises dans le volet "identification du salarié" en fonction de sa situation personnelle au regard de ces régimes.

## RUBRIQUE "DÉCLARATION SUR L'HONNEUR"

Après avoir renseigné votre nom et votre qualité, vous devez :

- mentionner la date à partir de laquelle sera déclenchée la gestion de vos salariés dans le dispositif Tese. A partir de cette date vous réglerez toutes les cotisations de protection sociale obligatoire pour ces salariés exclusivement auprès de votre Urssaf ;
- et préciser si vous souhaitez déclarer tous vos salariés dans le dispositif Tese. Dans ce cas, seuls les documents déclaratifs du dispositif Tese vous seront adressés.

Nous vous invitons à conserver un exemplaire de votre demande d'adhésion



## Centre national Titre emploi service entreprise de Bordeaux - TSA 10101 - 33902 BORDEAUX CEDEX 9

Retournez votre demande d'adhésion au centre national Titre emploi service entreprise de Bordeaux si votre activité dépend des secteurs suivants :

- immobilier (agences immobilières, syndicats de copropriété...);
- bâtiment, travaux publics ;
- commerce et réparation automobile (garage, station service, concessionnaire...);
- commerce de détail et de gros non alimentaire ;
- industrie du textile et de l'habillement.

## Centre national Titre emploi service entreprise de Lyon - TSA 41028 - 69833 SAINT PRIEST CEDEX 9

Retournez votre demande d'adhésion au centre national Titre emploi service entreprise de Lyon si votre activité dépend des secteurs suivants :

- hôtels, cafés, restaurants (y compris hôtellerie de plein air, restauration collective, restauration rapide et livrée...);
- charcuterie ;
- boulangerie, pâtisserie (y compris biscuiterie, chocolaterie...);
- activités de loisirs (activités récréatives ou culturelles, bal, discothèque, bowling, radio, télévision, cinéma...);
- imprimerie, édition ;
- éducation, formation ;
- industrie alimentaire (production, fabrication, transformation...);
- industrie manufacturière (métallurgie, chimie, bois, plasturgie...);
- récupération et traitement des déchets ;
- gestion de l'eau (captage et distribution).

## Centre national Titre emploi service entreprise de Paris - TSA 90029 - 93517 MONTREUIL CEDEX

Retournez votre demande d'adhésion au centre national Titre emploi service entreprise de Paris si votre activité dépend des secteurs suivants :

- commerce de détail et de gros alimentaire ;
- métiers de bouche (boucherie) ;
- services à la personne (coiffure, esthétique, blanchisserie...);
- santé et action sociale (professions de santé, structure d'accueil, vétérinaire...);
- transport (transport routier, transport de voyageurs, agence de voyage...);
- entreprises de services (activités financières, juridiques, informatiques, conseil, sécurité, nettoyage, assurance, publicité, centres d'appels, architecture...);
- recherche et développement.

## POUR PLUS D'INFORMATION

 **N°Azur 0810 123 873**  
PRIX D'APPEL LOCAL



**encore plus simple :**  
réalisez toutes vos déclarations sur Internet  
[www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr)